

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022 A 20H30

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA/ MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME FOURES / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME FERNANDEZ / MME CARDONA / M KUBIAK / FALTRAUER / MME BRIANE / MME DUBOIS / M RENARD / M FAGET / MME GASC

EXCUSES : MME COLLADELLO

ONT DONNE PROCURATION : MME ROLANDO / MME CAPIN / M LABURTHE / M TOUYAROU

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08 mars 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire que vous avez reçue par mail. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Finances**

- 1- Compte Administratif 2021 – Compte de gestion – Affectation des résultats 2021
- 2- Budget Primitif 2022
- 3-Subventions Associations
- 4-Budgets Annexes
 - 4-1- Pouy : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
 - 4-2- Cinéma : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
 - 4-3- Lotissement des granges : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
 - 4-4- Lotissement de Lauron : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
- 5-Tarifs Communaux
- 6-Tarifs Féria Taurine

- **RH**

- 7- Convention d'accompagnement à l'évaluation des risques

- **Associations**

- 8- Convention d'objectifs Mairie/CAFÉ

- **Urbanisme**

- 9- Prise en charge voirie Monsieur Labergère

- **Education**

- 10- Convention entre l'éducation nationale et la commune pour St-Taurin

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTS DE SEANCE

- Finances

○ 1- Compte Administratif 2021 – Compte de gestion – Affectation des résultats 2021

Le CA 2021 présenté a été joint en annexe ainsi qu'un état de la dette au 01/01/2022.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du CA : le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Compte de gestion : le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Affectation des résultats => le CA fait apparaître :

• Fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de	875 731.95 €
- Un excédent reporté de	1 622 418.76 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 498 150.71 €

• Investissement

- Un déficit d'investissement 2021 (001) de	- 452 782.02 €
- Un solde de restes à réaliser de	- 240 033,00 €
D'où un besoin de financement (1068) de	692 815.02 €

Soit un excédent de fonctionnement reporté (002) de 1 805 335.69 €

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

○ 2- Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif présenté a été joint en annexe.

Le Conseil doit émettre un avis.

Pour le vote des taux : ils restent inchangés en 2022.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour les crédits scolaires, M le Maire propose qu'ils demeurent identiques à ceux de 2021, soit :

- 127 € par élève pour le groupe scolaire F. Soulès
- 90 € par élève pour l'école maternelle Beausoleil

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

○ 3-Subventions Associations

La commission des finances a émis un avis favorable à la liste des subventions aux associations suivantes :

SUBVENTIONS 2022

Associations EAUZE	VOTE 2021	Demandes 2022	Propositions 2022
A.P.E.L ST TAURIN			
Air Club Elusa	700	1200	700
Amicale joueurs EFC	1000		
Amicale Laïque	0	750	0
Amis de l'Eglise de Maignan			
Amis de l'Orgue	400	600	600
Amis des Arènes Nimeno II			
Amis du Musée	300	300	300
Anciens élèves de St-Taurin			
Archers Elusates(les)			
B.D en Gascogne	2000	3000	3000
Bambasitos (los)	1000	11000	5000
Basket Elusa Club	8500	9000	9000
Bayou en Gascogne			
Bridge Club			
Cadets de l'Armagnac (les)			
Club Taurin			
Com d'Expansion Economique (C.E.E)	5000	10000	9900
Comité des fêtes de Maignan	0		
Comité des fêtes de St Amand	0	1000	1000
Comité des fêtes Eauze (CAFE)	0	0	0
Course Landaise (amis de la)	2000	4000	3500
E.C.L.A	8000	12000	9900
Eauze Football Club	9500	9000	9000
Eauze Olympique Cyclisme	5000	5000	5000
Eauze tennis de table		2000	2000
Echappements Elusates	0		
Ecole de Musique	10000	18500	15000 + bs
Ecureuils de l'Armagnac (les)	500	500	500
Elus' Action	9000	9000	9000
Elusa Amitié Générations Mouvement	500	2500	2500
Elusa Sports Loisirs	2000	2200	2000
Entente de l'Armagnac	3000	3000	3000
F.C.P.E		800	800
F.N.C.A / A.C.P.G	600	700	700
Festi'Pitchoun		1000	500
Foyer Socio-éducatif J. Rostand	500	600	500
Gaule Elusate (la)	2000	2000	1000
Golf Club de Guinlet	1500	1500	1000

Harmonie Elusate	2000	4000	2000
Judo Club	0	500	500
Jumelage Eauze Ampuero			
Karaté Club			
Le M.U.R.-EAUZE	5000	6000	3000
Les Armagnacs (banda)			
Pétanque Elusate			
Running Club Elusate	0	500	500
Saint Hubert Club Chasse	500	500	500
Salon des Antiquaires			
Salsa y Mas	1000	2000	1000
Sapeurs Pompiers (amicale des)	10000	15000	10000
Société Hippique	500	3000	3000
Supporters du XU élusate			
Tennis Club	4000	4000	4000
Tireurs et Arquebusiers			
Union Sportive Elusate	15000	15000	15000
Ver Luisant	2500	2200	2000
Vieillards Maniaques			
Western dance élusate	0	500	500

Autres EAUZE	Vote 2021	Demandes 2022	Propositions 2022
Fédé des Vignerons Indépendants de Gascogne	0 pas de concours	1700	0 pas de concours
Collège Jean Rostand (15 € X nb élèves élusates)	1845	1590	1590
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	1000	1000	1000
Coopérative Scolaire Groupe Scolaire F. Soulès	2000	2000	2000
Amicale personnel	3000	3000	3000
Gers Ressourcerie DEJA VERSE	24000	24000	24000

Associations diverses hors EAUZE	Vote 2021	Demandes 2022	Propositions 2022
Souvenir Français 32		100	100
Ligue Enseignement		500	500
Les Mousquetaires Cyclisme gersois			
Philajeune	160	200	200
Comité Gersois Anciens Combattants	200		
Prévention Routière		300	300
Angeline et les chats 'Oc DEJA VERSE	1000	2000	2000
Association Musée Résistance et Déportation	200	200	200
Association des Jeunes Agriculteurs			

➔ Monsieur Kubiak regrette que l'amicale laïque ne perçoive aucune subvention malgré leur demande.

- Madame Labarrère répond que l'association n'a pas rempli le dossier de façon complète, que par ailleurs il avait été décidé par le passé que la Mairie financerait la participation de jeunes aux sorties culturelles organisées par l'association. Or, aucun jeune ne fréquente ces sorties.
- Monsieur le Maire indique également que la Mairie n'a jamais été invitée aux assemblées générales en 14 ans de mandat ce qui est contraire à l'esprit associatif.

De plus, il profite pour rappeler à quoi correspond une subvention. C'est l'aide de la municipalité pour un évènement exceptionnel, pour une association en difficulté financière pi cela doit correspondre à un réel besoin.

Les réserves financières de l'amicale laïque, au regard de leur budget annuel, leur permettent d'assurer de nombreuses années de fonctionnement sans aide nécessaire.

Le conseil doit émettre un avis. Ne prennent pas part au vote (parce que président ou membre d'un bureau d'une association) : M BLAYA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME PETIJEAN / MME CARDONA / M FALTRAUER / M RENARD

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- 4-Budgets Annexes

Pour chaque Budget annexe, il a été présenté le Compte administratif 2021, l'affectation des résultats et le budget primitif 2022 que vous avez eu en annexe : Monsieur le Maire quitte la séance pour les CA.

- 4-1- Pouy : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
- 4-2- Cinéma : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
- 4-3- Lotissement des granges : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022
- 4-4- Lotissement de Lauron : CA2021 et affectation des résultats – BP 2022

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour tous les CA 2021 et BP 2022 des budgets annexes.

- 5-Tarifs Communaux

Vous avez eu copie du projet de tarifs communaux à valider pour 2022.

Le conseil doit émettre un avis. M RENARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Il est rappelé que la location des salles municipales est offerte aux associations jusqu'au 30 juin 2022.

- ⇒ MME LABARRERE justifie le prix onéreux de la location du hall des expositions par le coût notamment lié à l'obligation de gardiennage.
- ⇒ M Le Maire rappelle quelques règles concernant le coût de la cantine scolaire. Il conteste les propositions de plusieurs candidats aux présidentielles quant à gratuité de la cantine. En effet, la commune ne refacture pas le cout total et donc réel aux familles. La commune met à disposition du collègue qui fournit les repas deux agents, et participe à l'achat de matériel. Il est à noter par ailleurs que la CAF accompagne les familles les plus modestes pour les aider dans le paiement des repas de cantine.

○ 6-Tarifs Féria Taurine

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada du dimanche 2 juillet 2022.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida du soir :

	Ombre Présidence T2	Ombre T3	O.S T1	Soleil Découvert T4
BARRERA	80	75	65	55
C/BARRERA	75	70	60	50
DELANTERA1	65	60	55	45
DELANTERA2	65	60	55	45
FILE 1 – 2	60	55	50	40
FILE 3 - 4 (couvert)	55	50	45	30
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	25
File 8 (couvert)	45	40	30	20

Location gratuite. Envoi en recommandé : 5€.

- pour la novillada non piquée du matin
BARRERA NUMEROTEES : 15 €
AUTRES PLACES : 12 €
(Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés)

La novillada étant organisée par le Club Taurin Elusate, les recettes correspondantes encaissées seront reversées par le régisseur au Club Taurin Elusate dès la semaine suivant la novillada.

- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. M RENARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **RH**

- 7- Convention d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels

Dans le cadre de la réalisation du document unique, il convient de procéder à l'évaluation des risques professionnels avec un accompagnement technique et méthodologique du service prévention du CDG 32.

Vous avez eu en annexe la convention afférente.

Le conseil doit approuver la réalisation de cette démarche, autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles pour la mise en œuvre de cette évaluation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Associations**

- 8- Convention d'objectifs Mairie/CAFÉ

Comme le prévoit la Loi du 12/04/2000, toutes les subventions supérieures à 23000€/an obligent à l'établissement d'une convention entre l'association concernée et la commune.

C'est le cas du Comité d'Animation et de Fêtes. Il convient de mettre à jour ladite convention que vous avez eu en annexe.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Urbanisme**

- 9- Prise en charge voirie Monsieur Labergère

Lors de sa séance du 14/11/2017, le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge de la voirie, des réseaux pluvial et éclairage public, des espaces verts communs sauf les haies mitoyennes en espace public, du lotissement de M LABERGERE "aux caillaouas".

Toutefois il convient de préciser que l'acquisition de cette voirie s'établit à l'amiable et s'effectuera à l'euro symbolique.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Education**

- 10- Convention entre l'éducation nationale et la commune pour St-Taurin

La commune d'Eauze entérine la convention passée avec l'éducation nationale concernant l'acquisition d'équipements numériques pour l'école primaire de Saint-Taurin. (Dans le cadre de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, et des articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance).

La convention prévoit effectivement, en accord avec le plan de relance, de permettre aux écoles privées de bénéficier de financements du moment que la commune aura préalablement contribué à mettre en place des équipements numériques et informatiques. La convention rappelle néanmoins que le montant de ce financement ne devra pas excéder celui dont bénéficiera les écoles publiques dont la collectivité a la charge, ce qui, en l'espèce est le cas.

Ce montant sera inscrit dans la section de fonctionnement sur l'article 65548.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- MME LABARRERE déplore l'affichage sauvage politique sur les panneaux associatifs
- M LE Maire
 - présente le programme d'Elusa Capitale Antique
 - transmet au conseil les remerciements de l'UNICEF pour la subvention en aide à l'Ukraine

La séance est levée à 22H30.